



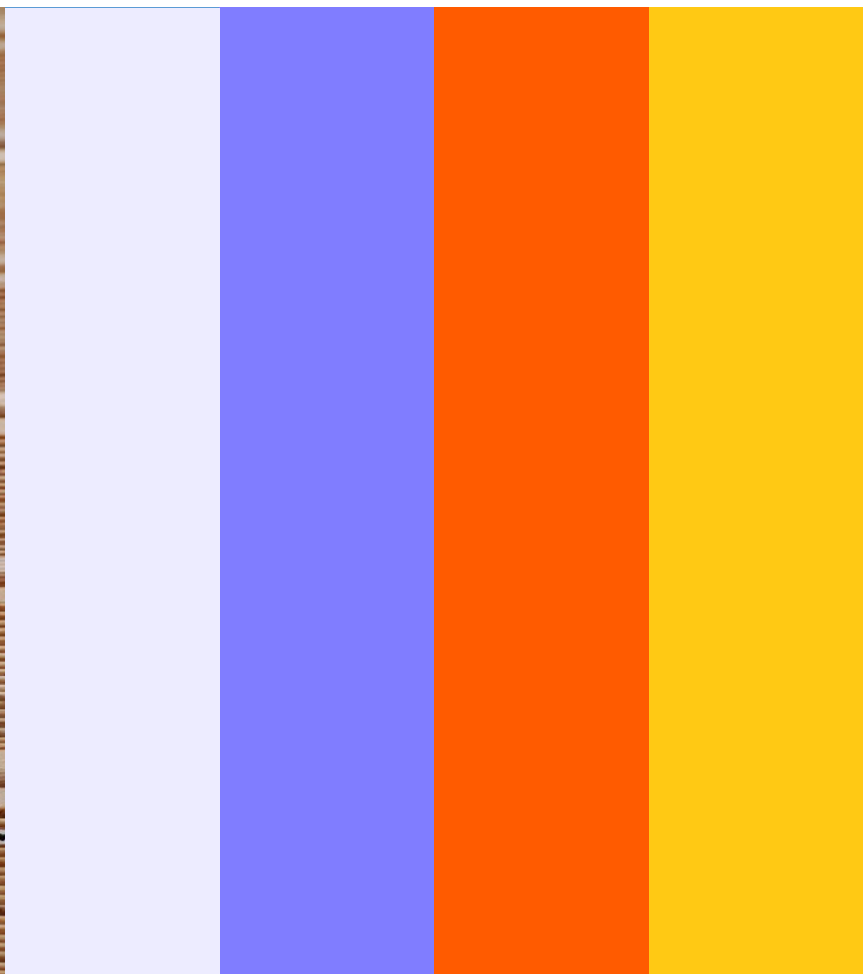
**VALDELIA**


Accélérateur de secondes vies

---

**Pour des filières REP à fort impact social !  
Contribution Valdelia à la grande consultation  
« Imagin'Ère de l'ESS »**

01 06 2024





« Valdélia est en juin 2024 un des partenaires, co-financeur et partie prenante du Congrès National des 10 ans de la loi ESS. Notre éco-organisme porte depuis sa création la vision d'une filière REP à fort impact social. Il semblait donc évident 10 ans après la promulgation la loi Hamon de 2014, de s'inscrire dans cette grande démarche de concertation pour y apporter une contribution active en tant que partenaire des acteurs de l'économie sociale et circulaire sur les filières REP DEA et PMCB. Les filières REP sont de formidables outils permettant de créer de nouvelles alliances entre l'industrie et les structures du réemploi solidaire. Au-delà des impacts économiques et environnementaux générés par l'action des éco-organismes, l'impact social doit aujourd'hui et dans les 10 prochaines années, être réel, croissant et mesurable »

Arnaud Humbert-Droz, Président Exécutif Valdélia

➔ Dans 10 ans... l'ESS aura initié de nouvelles alliances

## Du principe des filières REP à l'éco-organisme Valdélia

La notion de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) fêtera ses 50 ans en 2025. Ce principe acte la responsabilité des producteurs vis-à-vis de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché en France. Ces derniers doivent dans ce cadre assurer le financement et/ou l'organisation de la collecte et du traitement de leurs produits devenus des déchets.

Cette responsabilité individuelle du producteur peut être assurée par les metteurs en marché de deux façons : soit en mettant en place un système individuel, soit en adhérant à un système collectif agréé par les pouvoirs publics. Dans ce système collectif, principalement utilisé aujourd'hui, les Producteurs délèguent leur responsabilité à un éco-organisme, spécialiste du déchet, pour organiser la collecte et le traitement des produits en fin de vie détenus par les particuliers et les professionnels. Les éco-organismes sont des sociétés privées à but non lucratif agréées par l'état sur une filière REP données. Chaque filière est encadrée par la loi et un cahier des charges dédié fixant des objectifs à atteindre, notamment en matière de prévention des déchets, collecte, réemploi, réparation, recyclage et communication.

Depuis la transposition de la directive cadre relative aux déchets de 1975 dans le droit français, de nombreux textes sont venus renforcer le principe de REP, et celui-ci constitue aujourd'hui une des pierres angulaires de la gestion des déchets en France. La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (dite Loi AGEC) de février 2020, ainsi que la Loi Climat et Résilience de 2021 viennent compléter l'arsenal législatif en doublant le nombre de filières concernées par la REP, et ancrer au cœur des dispositifs l'Economie Sociale et Circulaire. Cet ancrage est notamment marqué par la mise en œuvre de fonds réemploi 100 % solidaires.

Valdélia est depuis 2012 agréé sur la filière REP des DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) et depuis 2022 sur la filière des PMCB (Produits et Matériaux de la Construction et du secteur du Bâtiment). En tant qu'éco-organisme opérationnel et spécialiste du BtoB, Valdélia a depuis sa création basé le développement de ses services dans l'optique de travailler 3 impacts simultanément : économique, environnemental et également social. Avec plus de 300 partenaires du réemploi dont une majorité de l'ESS en 2024, Valdélia œuvre chaque jour au développement du réemploi solidaire sur ses chantiers. Fin 2023, le réemploi solidaire des mobiliers captés dans le cadre des activités de Valdélia et ses partenaires de l'ESS représentait 7% de l'ensemble des tonnages de DEA gérés.

## Valdelia : un outil répondant aux obligations des filières REP, propice à l'émergence de nouvelles alliances entre acteurs de l'économie circulaire.

Valdelia a pour mission de développer la seconde vie des produits en facilitant la coopération entre l'ensemble des acteurs constitutifs de la filière :

- ➔ Les adhérents « metteurs en marché » : les fabricants, importateurs et distributeurs ayant des activités commerciales en France sont au cœur du dispositif. Collecteurs de l'éco-contribution et soumis aux obligations de la REP, ils sont accompagnés par Valdelia depuis plus de 10 ans pour transformer leurs modèles de production. L'objectif poursuivi est de favoriser l'allongement la durée des produits via l'éco-conception, le réemploi, l'économie de la fonctionnalité, la R&D, la reprise déchets, etc. Engagés dans l'économie circulaire, ils répondent en tant qu'entreprise à de plus en plus de normes et obligations légales en matière de RSE (divulgarion d'informations environnementales, sociales et de gouvernance – directive CSRD).
- ➔ Les détenteurs de mobiliers professionnels privés et publics : bénéficiaires du service opérationnel de la filière, ces derniers sont guidés par les équipes techniques Valdelia dans l'organisation de leurs chantiers d'évacuation. Ce service propose une réponse complète de reprise, de don solidaire et de recyclage des DEA partout en France, avec une traçabilité complète des flux.
- ➔ Les partenaires de l'économie circulaire : acteurs du réemploi solidaire ou de l'occasion, ils bénéficient de l'appui de Valdelia dans l'accès au gisement sur les chantiers et d'une coopération opérationnelle notamment sur la reprise des déchets non réemployables. Les acteurs de l'ESS sont suivis et appuyés dans leur développement d'activité sur la filière et bénéficient de financements au titre de leurs activités de réemploi. D'autres dispositifs de soutiens (formation, développement d'activité, équipement, etc.) leurs sont également proposés dans le cadre des plans d'actions réemploi de l'éco-organisme.
- ➔ Les acteurs du recyclage et centres de traitement. Prestataires de la filière, ils font partie intégrante du dispositif et permettent de garantir un service de recyclage optimal auprès des détenteurs de mobiliers en fin de vie. Sélectionnés sur appel d'offre par l'éco-organisme, ces acteurs sont également accompagnés sur la R&D et développent des solutions innovantes, notamment pour permettre la fabrication de Matières Premières Secondaires (MPS) réutilisées dans la fabrication de nouveaux produits.
- ➔ Les collectivités territoriales bénéficient de l'accompagnement de l'éco-organisme en tant que détenteur public mais également au travers d'une coopération constante sur la gestion des déchets selon leurs compétences et leur rôle dans la planification de celle-ci.
- ➔ Les institutions, tout comme les collectivités, sont des partenaires de projets et assurent des financements complémentaires aux dispositifs mis en place par l'éco-organisme. Les pouvoirs-publics, en lien avec ces institutions, assurent quant à eux leur rôle de garant et de contrôle auprès de Valdelia et des filières REP.

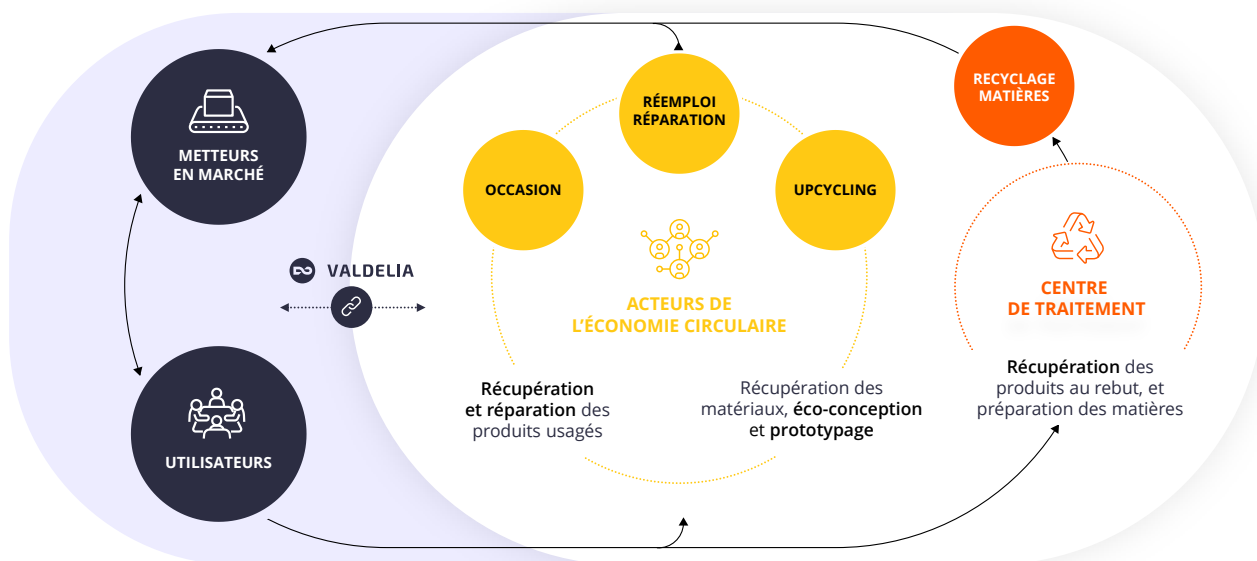


Figure 1 – Organisation filière Valdélia 2023

Valdélia joue un rôle de garant, de tiers de confiance, auprès de tous ses partenaires ; et agit comme accélérateur du réemploi, de la réparation, de l'upcycling, de l'éco-conception. Véritable outil au service du développement des filières, Valdélia fournit financements et ingénierie pour faciliter les rencontres, le travail commun, et la coopération économique et opérationnelle entre les acteurs. L'objectif visé est la transformation durable des modèles vers une économie circulaire avec un impact social réel et mesurable.

En poussant le développement des activités solidaires de réemploi, de réparation et de transformation, en aidant au renforcement des métiers et compétences liés au réemploi, en participant du soutien des activités créatrices d'emplois locaux non délocalisables. Valdélia s'engage aussi à travailler de manière adaptée dans les territoires les plus en difficulté, notamment les zones insulaires. Valdélia entend construire ainsi une filière à fort impact économique, environnemental et social. Une filière vertueuse à l'écoute de ses partenaires et respectueuse des spécificités des faiseurs.

Valdélia promeut l'idée d'un réemploi à haute valeur ajoutée. L'objectif est de déterminer le juste prix du réemploi, car une vision "moins chère" ne permet pas de rémunérer à leur juste valeur les activités nécessaires pour redonner de la valeur aux produits de seconde vie telles que la collecte, le démantèlement, la réparation, le nettoyage, la traçabilité, le reconditionnement, l'upcycling, etc. Il peut donc exister plusieurs prix pour un même produit : des tarifs solidaires pour les acheteurs ayant des moyens limités, et des tarifs « professionnels » intégrant la valorisation des activités liées au réemploi, soutenant ainsi une filière vertueuse et coopérative entre les acteurs de l'économie sociale et circulaire et l'industrie du meuble professionnel en Europe.

## Les 10 propositions de Valdelia pour les 10 prochaines années afin favoriser le développement de futures alliances pour l'Économie Sociale et Circulaire dans le cadre des filières REP :

- **Favoriser** l'interconnaissance entre adhérents et partenaires du réemploi et de la réparation solidaire des éco-organismes en sensibilisant à la complémentarité des savoir-faire des acteurs.
- **Mesurer, afficher et valoriser** l'impact social des filières, en plus de leur impact environnemental, dans le cadre des activités opérationnelles des filières et de leurs partenaires.
- **Promouvoir et soutenir** les métiers et compétences spécifiques au réemploi, tout en favorisant les passerelles entre l'économie classique et l'insertion professionnelle.
- **Contribuer** au développement du réemploi dans la commande publique et encourager les achats responsables en poussant les alliances entre adhérents et partenaires de l'ESS des filières dans le cadre des marchés publics liés à l'équipement.
- **Soutenir** la montée en compétence des acteurs de l'économie sociale et circulaire par le soutien à la formation sur les activités de réemploi, de réparation et de surcyclage notamment grâce aux fonds dédiés.
- **Garantir** une sécurisation et une préservation de l'accès à des gisements de produits de seconde main de qualité pour le réemploi solidaire.
- **Engager** de nouveaux dispositifs et des moyens financiers spécifiques pour favoriser un développement massif du réemploi solidaire dans les territoires ultramarins et insulaires.
- **Sensibiliser** au « juste prix » du réemploi à fort impact social dans le cadre des débouchés BtoB travaillés en partenariats entre adhérents et structures de l'ESS.
- **Proposer** un développement des partenariats pour les acteurs l'Économie Sociale et Circulaire en tenant compte de la diversité de leurs formes juridiques (Associations, coopératives, entreprises commerciales de l'ESS, etc.), statuts et agréments (EI, ACI, EA, ESAT, Régies de quartier, etc.), ainsi que leurs finalités.
- **S'engager** dans la diffusion de bonnes pratiques à l'échelle européenne et la promotion des modèles des REP à la Française au sein des réseaux de l'ESS européen, tout en exportant et s'inspirant des coopérations réussies entre acteurs solidaires et lucratifs en France, ou venant d'autres pays.

Selon les données de "L'Atlas de l'ESS" publié par ESS France en 2022, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) représente une part significative de l'économie, avec 2,4 millions de salariés en France et 13,8 millions d'emplois rémunérés en Europe. Par ailleurs, si l'on considère les plus de 22 millions de bénévoles en France, qui mettent chaque année leur énergie au service du milieu associatif

local, l'impact de ce secteur est considérable, notamment dans les activités sociales et la préservation de l'environnement.

Dans les dix années à venir, les filières de REP auront un rôle crucial à jouer pour assurer aux acteurs de l'économie sociale et circulaire des conditions favorables à leurs activités, qui sont des leviers d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale. Enfin, il est essentiel de favoriser des synergies avec le secteur industriel pour garantir le succès et la durabilité de ces initiatives.